



Gesal Spray insectes nuisibles BARRIERE
Art.-No: 2647802039

Version: 2.0

Date de révision:
15.12.2016

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Gesal Spray insectes nuisibles BARRIERE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Biocide, 500 ml

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO Jardin SA
Hegenheimermattweg 65
CH-4123 Allschwil
Suisse

Téléphone : +41 (0)61 486 20 00

Téléfax : +41 (0)61 486 20 01

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Info@compojardin.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone:145 ou +41 (0) 44 251 51 51, Renseignements toxicologiques ou +41 (0) 61 486 20 00, COMPO Jardin AG

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols inflammables, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)



Gesal Spray insectes nuisibles BARRIERE
Art.-No: 2647802039

Version: 2.0

Date de révision:
15.12.2016

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
Prévention:
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Stockage:
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
Élimination:
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Formulation aqueuse de jet avec butane/propane comme gaz de propulsion.

Composants dangereux



Gesal Spray insectes nuisibles BARRIERE
Art.-No: 2647802039

Version: 2.0

Date de révision:
15.12.2016

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
butane	106-97-8 203-448-7		>= 10 - < 25
propane	74-98-6 200-827-9		>= 10 - < 25
Isobutane	75-28-5 200-857-2	Flam. Gas 1; H220	>= 2,5 - < 10
alcanes en C11-12, iso-	Non attribuée 918-167-1 01-2119472146-39	Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 3; H226	>= 2,5 - < 10
Cyphenothrine	39515-40-7 254-484-5	Aquatic Chronic 1; H410	>= 0 - < 1
2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de 2-méthyl-4-oxo-3-(prop-2-ynyl)cyclopent-2-ène-1-yle	23031-36-9 245-387-9		>= 0 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Air frais.
Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau
Brouillard d'eau
eau additionnée d'émulsionneur AFFF



Gesal Spray insectes nuisibles BARRIERE
Art.-No: 2647802039

Version: 2.0

Date de révision:
15.12.2016

Mousse
poudre ABC
poudre BC
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Protéger les récipients fermés de l'échauffement (augmentation de la pression).
Risque d'éclatement.
En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):
monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
oxydes d'azote

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Lunettes de sécurité à protection intégrale Gants de protection

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éloignez des personnes non protégées.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).



Gesal Spray insectes nuisibles BARRIERE
Art.-No: 2647802039

Version: 2.0

Date de révision:
15.12.2016

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. La poussière peut former avec l'air un mélange explosible. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 2B, Emballages sous pression de gaz (aérosols)

Température de stockage recommandée : -5 - 35 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
------------	---------	----------------	------------------------	------



Gesal Spray insectes nuisibles BARRIERE
Art.-No: 2647802039

Version: 2.0

Date de révision:
15.12.2016

		(Type d'exposition)		
butane		VME	800 ppm 1.900 mg/m ³	CH SUVA
			1.928 mg/m ³	Valeurs limites d'exposition
propane		VME	1.000 ppm 1.800 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health			
		VLE	4.000 ppm 7.200 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health			
			1.000 ml/m ³ 1.800 mg/m ³	Valeurs limites d'exposition
Isobutane			1.000 ml/m ³ 2.400 mg/m ³	DE TRGS 900
			1.000 ml/m ³ 2.400 mg/m ³	AGW
alcanes en C11-12, iso-			600 mg/m ³	DE TRGS 900

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Éviter le contact avec les yeux.
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
- Protection des mains
Matériel : Gants de protection conformes à EN 374.
- Remarques : inutile dans les conditions normales d'utilisation caoutchouc naturel/latex naturel caoutchouc nitrile chlorure de polyvinyle alcool polyvinylique caoutchouc butyle Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
- Protection de la peau et du corps : Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.
- Protection respiratoire : Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).
Ne pas inhaler l'aérosol.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.



Gesal Spray insectes nuisibles BARRIERE
Art.-No: 2647802039

Version: 2.0

Date de révision:
15.12.2016

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide, sous pression
Couleur	: blanc
Odeur	: spécifique du produit
pH	: env. 7, (20 °C)
Point d'ébullition	: <= 35 °C
Point d'éclair	: < 0 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Extrêmement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0,7360 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: N'est pas considéré comme une substance oxydante



Gesal Spray insectes nuisibles BARRIERE
Art.-No: 2647802039

Version: 2.0

Date de révision:
15.12.2016

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas de produits à éviter connus.

10.6 Produits de décomposition dangereux

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

alcane en C11-12, iso-

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Cyphenothrine:



Gesal Spray insectes nuisibles BARRIERE
Art.-No: 2647802039

Version: 2.0

Date de révision:
15.12.2016

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 318 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1,85 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de 2-méthyl-4-oxo-3-(prop-2-ynyl)cyclopent-2-ène-1-yle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): = 417 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,658 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Possibilité d'irritation en cas d'action prolongée sur la peau.

Composants:

alcane en C11-12, iso-:

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Résultat: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Cyphenothrine:

Résultat: Irritation légère de la peau

2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de 2-méthyl-4-oxo-3-(prop-2-ynyl)cyclopent-2-ène-1-yle:

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Composants:

alcane en C11-12, iso-:

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Cyphenothrine:

Résultat: Irritation modérée des yeux

2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de 2-méthyl-4-oxo-3-(prop-2-ynyl)cyclopent-2-ène-1-yle:

Résultat: légèrement irritant



Gesal Spray insectes nuisibles BARRIERE
Art.-No: 2647802039

Version: 2.0

Date de révision:
15.12.2016

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

alcane en C11-12, iso-:

Résultat: non sensibilisant

Cancérogénicité

Composants:

alcane en C11-12, iso-:

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

alcane en C11-12, iso-:

Effets sur la fertilité

:

Méthode: Toxicité vis-à-vis de la reproduction/du développement

Remarques: Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus

:

Méthode: OECD Guideline 414

Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

alcane en C11-12, iso-:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

alcane en C11-12, iso-:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

SECTION 12: Informations écologiques



Gesal Spray insectes nuisibles BARRIERE
Art.-No: 2647802039

Version: 2.0

Date de révision:
15.12.2016

12.1 Toxicité

Produit:

- Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible
- Toxicité pour les algues : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

butane:

- Toxicité pour les poissons : CL50 : > 10 - 100 mg/l
Remarques: Nocif pour les poissons.

propane:

- Toxicité pour les poissons : CL50 : > 10 - 100 mg/l
Remarques: Nocif pour les poissons.

alcanes en C11-12, iso-:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: \geq 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Cyphenothrine:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,00034 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 0,00043 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50r : > 0,014 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de 2-méthyl-4-oxo-3-(prop-2-ynyl)cyclopent-2-ène-1-yle:

- Toxicité pour les poissons : CL50 : = 0,012 mg/l
Durée d'exposition: 96 h



Gesal Spray insectes nuisibles BARRIERE
Art.-No: 2647802039

Version: 2.0

Date de révision:
15.12.2016

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): = 0,0062 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50r : = 2 mg/l Durée d'exposition: 96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

alcanes en C11-12, iso-:

Biodégradabilité : Remarques: Devrait être biodégradable

Cyphenothrine:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable.

2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de 2-méthyl-4-oxo-3-(prop-2-ynyl)cyclopent-2-ène-1-yle:

Biodégradabilité : Remarques: S'élimine moyennement/partiellement par biodégradation.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Cyphenothrine:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: 6,29

2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de 2-méthyl-4-oxo-3-(prop-2-ynyl)cyclopent-2-ène-1-yle:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

butane:

Mobilité : Remarques: Le produit s'évapore facilement.

propane:

Mobilité : Remarques: Le produit s'évapore facilement.

alcanes en C11-12, iso-:

Mobilité : Remarques: Le produit s'évapore facilement.

Cyphenothrine:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides.

2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de 2-méthyl-4-oxo-3-(prop-2-ynyl)cyclopent-2-ène-1-yle:



Gesal Spray insectes nuisibles BARRIERE
Art.-No: 2647802039

Version: 2.0

Date de révision:
15.12.2016

Mobilité : Remarques: Après libération, est absorbé par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

alcanes en C11-12, iso-:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

Cyphenothrine:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de 2-méthyl-4-oxo-3-(prop-2-ynyl)cyclopent-2-ène-1-yle:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Le contenu / récipient doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 1950
ADR : UN 1950
RID : UN 1950
IMDG : UN 1950
IATA : UN 1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADN : AÉROSOLS
ADR : AÉROSOLS



Gesal Spray insectes nuisibles BARRIERE
Art.-No: 2647802039

Version: 2.0

Date de révision:
15.12.2016

RID : AÉROSOLS
IMDG : AEROSOLS
IATA : Aerosols, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 2.1
ADR : 2.1
RID : 2.1
IMDG : 2.1
IATA : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1

ADR
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1
Code de restriction en tunnels : (D)

RID
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Numéro d'identification du danger : 23
Étiquettes : 2.1

IMDG
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 2.1
EmS Code : F-D, S-U

IATA
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 2.1

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN
Dangereux pour l'environnement : non

ADR
Dangereux pour l'environnement : non



Gesal Spray insectes nuisibles BARRIERE
Art.-No: 2647802039

Version: 2.0

Date de révision:
15.12.2016

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non pertinent

SECTION 15: Réglementaires nationale

Biozide
Grand public
Contient: 0.075 g/100 g prallethrine, 0.15 g/100 g cyphenthrene
CHZN4253

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H220 : Gaz extrêmement inflammable.
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Asp. Tox. : Danger par aspiration
Flam. Gas : Gaz inflammables
Flam. Liq. : Liquides inflammables

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale



Gesal Spray insectes nuisibles BARRIERE
Art.-No: 2647802039

Version: 2.0

Date de révision:
15.12.2016

pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR